

Commune de Mesnil Roc'h (Ille-et-Vilaine)
Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023

Convocation du 24 janvier 2023

Secrétaire de séance	Mme BOURIANNE
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 22	Mme BROSELLIER M. MASSON Mme BOURIANNE Mme PAROUX M.HAREAU Mme GILLET Mme BERNARD M. GORON Marcel M. GORON Roland Mme JACOB Mme TREMAUDANT Mme TIZON Mme LEBRUN M. TSCHAEN M. GUILLAMET Mme MARECHAL M. PORCON M. HERPEUX Mme LEVEQUES M. FORVEILLE M. THERIN Mme MONSIMET
Représentés : 3	M. LEMEE par M. MASSON M. MENARD par M. PORCON Mme DELOURME par M. HAREAU
Absents : 4	M. LAIDIE M. TRAVAILLE Mme. QUINAOU Mme NICOLAS
Votes	Nombre de suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Abstention : 0 Contre : 0

DL_2023_01_03

Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qu stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021) en investissements (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») 2022 : 5 522 221.00€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 380 555.00€ (<25% x 5 522 221.00€)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Commune déléguée de LANHÉLIN : 90 000€	
Opération n°300 / Chaumière de Granit	10 000€
Opération n°301 / école Mario Ramos	20 000€
Opération n°302 / Logement urgence anc. Poste	5 000€
Opération n°303 / Mairie déléguée	5 000€
Opération n°304 / Vestiaires rugby	10 000€
Opération n°310 / salle du Dolmen	5 000€
Opération n°312 / église	5 000€
Opération n°31 / salles annexes (La Chapelle/Picotoux)	20 000€
Opération n°31 / épicerie	10 000€

Commune déléguée de ST PIERRE DE PLESGUEN : 275 000€	
Opération n°401/salle des sports Joseph Lebret	5 000€
Opération n°402/médiathèque	5 000€
Opération n°404/Jardins du Presbytère	10 000€
Opération n°405/salle des sports Maître Bert	5 000€
Opération n°412/Aménagement CB	10 000€
Opération n°413/restaurant scolaire	10 000€
Opération n°414/mairie déléguée	70 000€
Opération n°415/école Fanny Dufeil	20 000€
Opération n°416/MAPA	5 000€
Opération n°417/MDE	30 000€
Opération n°419/Esp Nat La Vallée	5 000€
Opération n°422/église	5 000€
Opération n°425/voirie agglomération	50 000€
Opération n°426/EPN	5 000€
Opération n°427/Rue Surcouf	10 000€
Opération n°429/Maison Santé	5 000€
Opération n°430/MDA	5 000€
Opération n°431/local commercial (boulangerie)	20 000€

Commune déléguée de TRESSE : 57 000€	
Opération n°500/école communale	5 000€
Opération n°501/logements communaux	10 000€
Opération n°503/mairie déléguée	10 000€
Opération n°504/salle communale	5 000€

Opération n°506/aménagement CB	20 000€
Opération n°512/église	5 000€
Opération n°515/jardins partagés	2 000€

MESNIL-ROC'H : 900 000€	
Opération n°600/réserves foncières	100 000€
Opération n°604/voirie	10 000€
Opération n°605/cimetières	10 000€
Opération n°606/services techniques (matériel et acquisition Maison Jehel)	400 000€
Opération n°607/espaces verts	10 000€
Opération n°611/éclairage public	300 000€
Opération n°613/équipement informatique	5 000€
Opération n°614/équipement restauration collective	15 000€
Opération n°615/alarme et télésurveillance	10 000€
Opération n°616/logements sociaux	5 000€
Opération n°617/équipement personnel communal	1 000€
Opération n°618/Pump Track	25 000€
Opération n°620/espace jeunes	5 000€
Opération n°621 (nouvelle)/laverie	4 000€

TOTAL GÉNÉRAL : 1 322 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023 selon la répartition exposée ci-avant,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire

Certifiée conforme par le Maire,



Christelle BROSELLIER